



► Note de synthèse

1. Avant la pandémie

En 2019, l'Organisation internationale du travail (OIT) a célébré sa centième année d'existence avec l'adoption, par la Conférence internationale du Travail, de la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail.

La déclaration fait référence à la transformation profonde que connaît le monde du travail sous l'effet de l'innovation technologique, de l'évolution démographique, des changements climatiques et de la mondialisation. Elle établit en outre une feuille de route afin que l'Organisation et ses mandants tripartites puissent façonner et orienter les changements qui sont à l'œuvre en adoptant une approche de l'avenir du travail centrée sur l'humain alors que la pauvreté, les inégalités, les injustices, les conflits et les catastrophes persistent et continuent de mettre en péril la réalisation d'une prospérité partagée et du travail décent pour tous. La déclaration souligne la nécessité de renforcer les capacités de tous à tirer parti des mutations du monde du travail, de renforcer les institutions du travail pour assurer une protection adéquate à tous les travailleurs et de promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et le travail décent pour tous.

La déclaration souligne également le rôle déterminant des normes internationales du travail et du dialogue social dans la réalisation de ces objectifs.

La Déclaration du centenaire a été largement saluée, tant au niveau national qu'au niveau international. L'Assemblée générale des Nations Unies, notamment, a adopté une résolution dans laquelle elle a reconnu l'intérêt particulier que présente la déclaration pour l'action du système des Nations Unies et demandé à toutes les entités des Nations Unies d'envisager d'en intégrer la teneur dans le cadre de la coopération des Nations Unies pour le développement durable.

En novembre 2019, le Conseil d'administration du BIT a approuvé un programme pour 2020-21 spécialement conçu pour donner effet à la Déclaration.

2. COVID-19

Neuf mois après l'adoption de la Déclaration du centenaire, la flambée de COVID-19 a été qualifiée de pandémie par l'Organisation mondiale de la santé.

Au cours du premier semestre de 2020, le virus a coûté la vie à plus de 400 000 personnes et plongé le monde dans la plus grave crise humaine, économique et sociale de notre époque. Ainsi que le recommandait le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) dans son rapport publié en mars, intitulé «Gérer les retombées socio-économiques de la COVID-19», la priorité absolue a été et reste l'action de santé publique, notamment la poursuite des efforts visant à interrompre la chaîne de transmission de la maladie et à sauver des vies. Toutefois, pour le Secrétaire général, cette priorité était indissociable de l'action destinée à atténuer les effets de la

pandémie sur les moyens de subsistance et le bien-être matériel des populations, ainsi que de la nécessité de «reconstruire en mieux» une fois passée l'urgence sanitaire immédiate. Il ne faut pas oublier que la crise du COVID-19 a éclaté au moment même où la communauté internationale s'engageait dans la Décennie d'action visant à réaliser les 17 objectifs de développement durable fixés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030).

3. Les conséquences pour le monde du travail

La pandémie a eu des effets catastrophiques sur le monde du travail, causant d'innombrables souffrances et exposant au grand jour l'extrême vulnérabilité de millions de travailleurs et d'entreprises.

Selon les dernières estimations de l'OIT, les fermetures de lieux de travail qui se sont multipliées de par le monde en raison du COVID-19 ont entraîné une réduction du nombre d'heures travaillées de 10,7 pour cent dans le monde au deuxième trimestre de 2020. Cela représente 305 millions d'emplois perdus (sur la base d'une semaine de travail de 48 heures). Si la région Asie-Pacifique a été initialement la plus touchée, c'est aujourd'hui le tour de la région des Amériques, suivie par l'Europe et l'Asie centrale, car l'épicentre de la pandémie se déplace d'est en ouest sur le globe. Sa trajectoire future reste toutefois incertaine.

D'un point de vue médical, le virus ne fait pas de distinction. Mais, dans le monde du travail, ce sont les plus défavorisés et les plus vulnérables qui paient le plus lourd et le plus cruel tribut, et les conséquences dévastatrices des inégalités ne peuvent plus être ignorées. Dans l'économie informelle, plus de six personnes sur dix gagnent leur vie au jour le jour. Sur ces deux milliards de travailleurs, 1,6 milliard d'entre eux risquent de perdre à tout moment leurs moyens de subsistance, le revenu moyen dans l'économie informelle s'étant contracté de 60 pour cent au cours du premier mois de la pandémie. En avril, face à l'augmentation dramatique de la pauvreté provoquée par cette situation, le Programme alimentaire mondial (PAM) a alerté sur le risque que la prochaine pandémie soit une pandémie de la faim.

Dans le monde du travail, la pandémie n'a pas les mêmes conséquences sur les femmes et sur les hommes. Les femmes sont en effet surreprésentées dans les secteurs les plus touchés, comme le secteur des services, et dans les professions qui sont en première ligne face à la pandémie, notamment les professions de la santé et du soin, au sein desquelles elles représentent 70 pour cent de la main-d'œuvre. De surcroît, elles ont un accès plus limité à la protection sociale, et la part des soins qu'elles assument, déjà disproportionnée d'ordinaire, a encore augmenté en raison de la fermeture des établissements scolaires et des structures d'accueil. En outre, ce sont les femmes travaillant dans l'économie informelle qui se trouvent souvent dans les situations les plus vulnérables, comme c'est le cas par exemple des travailleuses domestiques qui vivent trop souvent dans des conditions extrêmement difficiles.

Les jeunes, dont beaucoup rencontraient déjà des difficultés importantes sur les marchés du travail avant le COVID-19, ont vu leurs perspectives s'assombrir brusquement. La formation et l'enseignement ont été massivement perturbés et, en conséquence, 50 pour cent des apprenants ont indiqué qu'ils termineraient leurs cursus en retard, tandis que 10 pour cent pensent ne pas pouvoir les terminer. Pour ce qui est des jeunes qui avaient un emploi avant la pandémie, un sur six n'en a plus, tandis que les autres ont vu leur temps de travail diminuer de 23 pour cent. Quant à ceux qui s'apprentent à quitter le système éducatif, les perspectives sur les marchés du travail sont

peu engageantes et s'amenuisent sous l'effet du virus. Le risque de voir apparaître une «génération confinement» est réel.

Les entreprises, particulièrement les micro, petites et moyennes entreprises dont les réserves sont insuffisantes pour leur permettre de surmonter même de courtes périodes d'inactivité, font face, dans le meilleur des cas, à une grande incertitude. Dans les quatre secteurs les plus durement touchés par la pandémie – le commerce de détail et de gros et la réparation de véhicules automobiles; l'industrie manufacturière; l'hôtellerie et la restauration; et l'immobilier et les activités commerciales et administratives –, le risque de graves perturbations est élevé pour au moins 436 millions d'entreprises.

4. L'état de l'économie mondiale

Les prévisions concernant l'économie mondiale sont difficiles à établir étant donné les grandes incertitudes qui persistent quant à l'évolution de la pandémie et aux choix politiques qu'il conviendra de faire.

Le FMI, qui tablait avant la pandémie de COVID-19 sur une croissance économique pour 2020 de +3,3 pour cent, a revu ses prévisions à la baisse et annoncé en avril une croissance de -3 pour cent; il a par la suite tiré la sonnette d'alarme à plusieurs reprises alors que la situation continuait de se détériorer. Les récentes prévisions de la Banque mondiale et de l'OCDE font apparaître une contraction comprise entre 5 et 8 pour cent, ce qui représente la plus forte récession depuis la seconde guerre mondiale.

L'OMC prévoit une baisse du volume du commerce mondial de 13 pour cent dans le meilleur des cas, et de 32 pour cent selon le scénario le plus pessimiste.

Parallèlement, sous l'effet des plans de relance monétaires et budgétaires sans précédent – quelque 9 000 milliards de dollars au total – lancés par les gouvernements pour atténuer les répercussions socio-économiques de la pandémie et honorer l'engagement de «faire tout ce qu'il faut» pour protéger la population, le niveau de la dette publique a notablement augmenté. Le FMI estimait en avril que le ratio moyen dette publique-PIB passerait de 69,4 à 85,3 pour cent d'ici à la fin de l'année, et que de nombreux pays se situeraient bien au-delà.

Cette crise a un coût humain considérable: selon les estimations de la Banque mondiale, la pandémie va plonger entre 71 et 100 millions de personnes dans l'extrême pauvreté, réduisant ainsi à néant des années de progrès en matière de développement.

5. Les réponses mises en œuvre à ce jour

La réponse intégrée exposée dans le rapport du Secrétaire général repose sur un ensemble de mesures sanitaires, humanitaires, sociales et économiques qui sont complémentaires et se renforcent mutuellement, l'idée étant de construire un monde meilleur lors de la phase de redressement.

Les efforts requis pour mettre fin à la pandémie engendrent indéniablement des coûts économiques et sociaux. Il en résulte des débats parfois âpres sur la difficile conciliation des objectifs des

politiques de santé publique avec ceux des politiques du monde du travail. Mais, si nous ne prenons pas des mesures fortes contre la pandémie dès à présent, nous devrons inéluctablement faire face à des coûts socio-économiques encore plus élevés par la suite.

Les réponses à la crise du COVID-19 préconisées par l'OIT et mises en œuvre par nombre de ses États Membres s'articulent par conséquent autour des quatre axes décrits ci-après.

Cadre stratégique: les quatre grands axes de la lutte contre la crise du COVID-19, fondés sur les normes internationales du travail

Axe 1

Stimuler l'économie et l'emploi

- ▶ Politique budgétaire active
- ▶ Politique monétaire conciliante
- ▶ Octroi de prêts et d'un soutien financier à des secteurs spécifiques, y compris celui de la santé

Axe 2

Soutenir les entreprises, les emplois et les revenus

- ▶ Garantir l'accès de tous à la protection sociale
- ▶ Appliquer des mesures pour préserver l'emploi
- ▶ Accorder des aides, notamment financières ou fiscales, aux entreprises

Axe 3

Protéger les travailleurs sur leur lieu de travail

- ▶ Renforcer les mesures de sécurité et de santé au travail
- ▶ Adapter les modalités de travail (par exemple, télétravail)
- ▶ Prévenir la discrimination et l'exclusion
- ▶ Garantir l'accès de tous aux soins de santé
- ▶ Généraliser l'accès aux congés payés

Axe 4

S'appuyer sur le dialogue social pour trouver des solutions

- ▶ Renforcer les capacités et la résilience des organisations d'employeurs et de travailleurs
- ▶ Renforcer les capacités des gouvernements
- ▶ Renforcer le dialogue social, la négociation collective et les institutions et processus de relations professionnelles

L'OIT a recueilli et mis à disposition des informations sur les [réponses mises en place au niveau national](#) dont il ressort que les actions menées dans les domaines susmentionnés sont efficaces.

Il existe néanmoins des difficultés indéniables.

La plus évidente est que, même s'ils sont à juste titre considérés comme des investissements et non comme des coûts, les plans de relance monétaires et budgétaires et autres dispositifs mis sur pied pour aider les entreprises et contribuer à préserver l'emploi et le revenu requièrent des ressources considérables. Ces mesures ne peuvent pas – et ne sont pas censées – rester en vigueur indéfiniment. Certains pays n'ont même pas les moyens de les mettre en œuvre, ou du moins de les maintenir en vigueur aussi longtemps que nécessaire, et risquent par conséquent de subir un deuxième choc socio-économique si elles sont levées prématurément.

En outre, les formes de travail multiples et variées qui se sont développées ces dernières années ont, en elles-mêmes, constitué un obstacle à la fourniture rapide d'une aide à tous ceux qui en ont besoin. Pour les indépendants, les sous-traitants, les travailleurs temporaires, les travailleurs des plateformes numériques et autres travailleurs dont la situation dans l'emploi ou les droits à prestations sont incertains, l'accès à l'assistance a souvent été difficile. Il faut en outre ajouter à ces personnes les nombreux millions de travailleurs informels qui sont dans des situations de précarité extrêmes.

Afin de protéger la santé des travailleurs, trois options possibles ont été envisagées: leur faire quitter leur lieu de travail et leur permettre de travailler à domicile; leur demander de rester sur leur lieu de travail habituel, mais avec l'équipement de protection nécessaire et des protocoles de sécurité permettant notamment la distanciation physique; ou tout simplement leur faire interrompre le travail pendant la durée de la situation d'urgence.

Là aussi, les contraintes sont évidentes. Le BIT estime que 18 pour cent seulement des travailleurs ont des emplois et se trouvent dans des lieux qui se prêtent au télétravail. Cette option est de fait loin d'être ouverte à tous. Malheureusement, et parfois même tragiquement, ceux qui ont continué de travailler comme ils le faisaient auparavant – le personnel soignant, les travailleurs du secteur du transport, les agents d'entretien, aujourd'hui désignés comme personnel essentiel – n'ont pas toujours bénéficié de procédures et d'équipements de protection adaptés. Et lorsque des migrants non seulement travaillent, mais vivent aussi dans des conditions où aucune protection ne leur est assurée, les conséquences pour la santé publique et leur propre santé peuvent être dramatiques. La situation des 1,6 million de marins dans le monde, par exemple, a révélé des défaillances dans ce secteur, quand quelque 200 000 marins ont été bloqués à bord de navires pendant de longues périodes, dans l'impossibilité d'être remplacés par un nouvel équipage et rapatriés.

Il n'y a en revanche aucun obstacle objectif à ce que la recherche de solutions aux problèmes complexes que le COVID-19 a fait surgir dans le monde du travail passe par le dialogue social. Lorsque cela n'a pas été le cas, il s'agissait en général d'un choix politique, ou bien d'une incapacité plus ancienne à mettre en place un cadre institutionnel favorable, ou à soutenir ou même simplement tolérer des organisations d'employeurs et de travailleurs représentatives, indépendantes et fortes. Les exemples encourageants d'un recours plus large au dialogue social en cette période de crise ont été nombreux – comme ils l'avaient été lors de crises passées. Les avantages qui en ont découlé sont patents et plaident en faveur d'un engagement plus durable envers des actions bipartites et tripartites.

Les mesures de confinement décidées par les États pour enrayer la propagation du COVID-19 ont parfois comporté d'importantes restrictions des libertés individuelles. Celles-ci ont généralement été acceptées par les populations qui ont reconnu qu'il s'agissait de mesures adaptées, proportionnelles et limitées dans le temps, et de ce fait légitimes dans le cadre de la lutte contre la pandémie. Néanmoins, il n'y a pas de raison légitime qui justifierait l'extension de telles restrictions aux conditions de travail de telle façon qu'elles porteraient atteinte au plein respect des normes du travail qui sont en elles-mêmes des outils importants pour parvenir à surmonter la crise.

Il est une dernière contrainte qui a été observée dans le niveau de solidarité et de coopération internationales au service de la lutte contre la crise provoquée par le COVID-19. Des ressources d'un volume sans précédent ont été mobilisées mais, dans leur grande majorité, elles ont été utilisées pour mettre en œuvre des mesures purement nationales. Des initiatives importantes ont été prises pour alléger le poids de la dette, mais elles sont insuffisantes pour que la gestion de la dette et le

développement soient durables. Nous n'avons pas encore vu d'actions menées à l'échelle mondiale qui soient à la hauteur du défi planétaire auquel le monde fait face.

6. Que se passera-t-il ensuite?

Les pays du monde entier et la communauté internationale dans son ensemble sont toujours aux prises avec les difficultés sanitaires, humanitaires et socio-économiques provoquées par la crise du COVID-19. Alors que la pandémie se poursuit, les réponses stratégiques existantes devront être appliquées efficacement, car elles constitueront le préalable nécessaire à un retour progressif et sûr au travail. Toutefois, ce retour au travail n'est pas synonyme d'un retour au travail comme avant – tout du moins durant cette période où il nous faudra continuer de vivre et de travailler avec le virus et tant qu'un vaccin ou un traitement ne sera pas universellement disponible.

La question de savoir à quoi ressemblera le monde du travail après la pandémie suscite un large débat, de plus en plus dominé par l'idée d'une «nouvelle normalité» au travail. Trop souvent, on ne cherche guère à faire une distinction entre les nouvelles pratiques qui s'imposeront tant que le virus représentera la menace que nous connaissons aujourd'hui et les perspectives à plus long terme dans un avenir que nous pouvons envisager sans ces contraintes. Le risque ici est de perdre de vue le fait que, quelles que soient les restrictions en vigueur aujourd'hui, l'avenir du travail peut, et doit, être ce que nous voulons qu'il soit. Les plans de relance doivent, dès le début, jeter les bases de la «meilleure normalité» à laquelle nous aspirons.

C'est précisément pour cette raison que la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, avec son programme centré sur l'humain, est si importante, à l'heure où nous avons pour tâche de reconstruire en mieux.

La situation de départ, reconnaissons-le, ne sera guère encourageante. Pour le monde du travail, la pandémie, quelle que soit son évolution, se soldera par un chômage en hausse, de plus fortes inégalités, une pauvreté accrue, des niveaux d'endettement plus élevés et, selon toute probabilité, un degré de frustration, voire de colère, plus aigu au sein de la population.

Cependant, la pandémie a également mis en évidence, avec une brutalité surprenante, qu'il est absolument impératif d'agir sans attendre pour défendre les principes et objectifs de la Déclaration du centenaire et a démontré quel serait le coût humain à payer si nous n'y parvenions pas.

En tout état de cause, le processus visant à reconstruire en mieux devra apporter des réponses à des questions et à des enjeux pressants.

- i) Comment ce processus va-t-il promouvoir une croissance soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous? Comment concevoir des mesures de riposte face au COVID-19 qui permettent à l'économie mondiale de sortir rapidement de la récession et de surmonter les défis qui se présenteront sur la voie d'une juste transition numérique, démographique et environnementale?
- ii) Que faut-il faire pour remédier aux immenses vulnérabilités du monde du travail que la pandémie a révélées au grand jour? Comment intensifier la formalisation de l'économie informelle et progresser résolument vers une couverture sociale universelle?

- iii) Au vu de l'expérience acquise au cours de cette pandémie, souhaitons-nous accélérer l'utilisation des technologies qui rendent possibles de nouvelles modalités de travail? Dans l'affirmative, comment de telles modalités devraient-elles être réglementées?
- iv) Quels secteurs d'activité économique et quelles catégories de travailleurs requièrent une attention et un appui particuliers? Le processus de relance peut-il incarner un programme porteur de changements pour l'égalité entre hommes et femmes et être l'occasion de promouvoir les jeunes dans le monde du travail?
- v) Comment peut-on placer la réduction et l'élimination de la pauvreté ainsi que les impératifs liés aux droits et à la justice sociale au cœur des objectifs du processus de relance?
- vi) À un moment où la coopération multilatérale est plus que jamais indispensable mais où elle rencontre des difficultés sans précédent, comment la communauté internationale peut-elle se retrouver autour d'une véritable cause commune et se consacrer de nouveau à l'exécution du Programme 2030?

7. Les grands jalons de l'année à venir pour l'OIT

Le sommet mondial virtuel de l'OIT consacré au COVID-19 et au monde du travail se tient en une année où ni la Conférence internationale du Travail ni le Conseil d'administration n'ont pu avoir lieu. Il s'agit néanmoins d'une année cruciale pour l'Organisation et pour le monde du travail. C'est dans ce contexte que ce sommet peut apporter des orientations d'une importance décisive.

Tout l'enjeu est de déterminer comment, en se fondant sur sa Déclaration du centenaire ainsi que sur les efforts collectifs et la détermination de ses mandants tripartites mondiaux, l'OIT peut contribuer de son mieux à faire passer le monde du travail de la crise du COVID-19 à cet avenir meilleur qu'elle s'est engagée à bâtir pour lui en 2019.

Dans la période précédant la session de 2021 de la Conférence internationale du Travail, l'Organisation devra négocier et adopter son programme et budget pour 2022-23. En outre, la Conférence sera elle-même une occasion unique de concrétiser le rôle de l'OIT dans les processus de relance, qui auront une importance à long terme pour celles et ceux qui subissent les répercussions de la pandémie et pour celles et ceux qui leur succéderont.